



Saisie sur salaire pendant un plan personnel de rétablissement

Par **mymytop09**, le **28/10/2008** à **21:17**

Bonsoir Medames et Messieurs!!
Tout d'abord, je vous remercie d'avance pour l'attention que vous me portez.
Voilà mon problème, je suis une femme divorcée avec 2 enfants à charge. Je travaille et je dois rembourser des créanciers. J'ai monté un dossier de surendettement et après étude de mon dossier, la Banque de France a proposé un Plan de Rétablissement Personnel. Celui-ci étant accepté par les créanciers et par moi-même, j'ai donc commencé les remboursements.
Par contre, avant de monter le dossier de surendettement, j'avais des saisies sur salaire. Le soucis c'est que **malgré la mise en place du PRP, une partie des saisies subsistent**. Que dois-je faire, pour que celles-ci soient stoppées?
Je vous remercie encore pour l'aide que vous m'apporterez

Par **superve**, le **04/11/2008** à **21:44**

Bonjour
La première chose à faire est d'informer le greffe du tribunal d'instance où sont pratiquées les saisies sur vos rémunérations de la survenance du rétablissement personnel.
Dans le même temps, adressez, par lettre recommandée avec AR à vos créanciers une mise en demeure de donner mainlevée des saisies de rémunérations, et joignez y une copie du jugement.
A défaut de mainlevée, vous pourrez saisir le tribunal d'instance afin que la mainlevée soit prononcée judiciairement et vous pourrez également prétendre à la restitution des sommes saisies ainsi qu'à des dommages et intérêts.
N'hésitez pas pour plus de précision.
Bien cordialement.

Par **mymytop09**, le **06/11/2008** à **20:22**

Bonsoir!!!
Je vous remercie pour l'aide que vous avez su m'apporter!
je vais suivre vos instructions et espère vraiment que cela portera ses fruits...
Sincères salutations.